

ORDO FRANCISCANUS SAECULARIS

Consilium Internationale

Via Vittorio Putti, 4/int. 6 - 00152 Roma

Tel. +39 06.45471722 Fax +39 06.45473094

E-mail: ciofs@ciofs.org

www.ciofs.org

Prot. N. 3136

Rome, 11 février 2019

À tous les Conseillers Internationaux OFS et JeFra
À tous les Conseils Nationaux OFS
À tous les Conseils Nationaux de la Jeunesse Franciscaine

Chers frères et soeurs, OFS et JeFra,
Paix et Bien.

A travers ce matériel que nous envoyons à toutes les Fraternités, nous continuons de proposer ce que le Chapitre général de 2014 a déterminé comme prioritaire, nous invitant à "**insérer le sens de la sexualité et du sacrement de mariage dans tous les programmes de formation de l'OFS et de la JeFra**".

Pour l'année 2019, le thème de formation que nous proposons pour nos Fraternités locales est :

“La famille dans les Encycliques et le Catéchisme de l’Eglise Catholique”

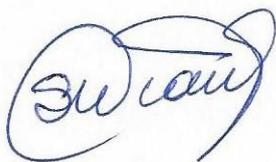
Ce thème proposé pour 2019 est orientatif. Chaque Fraternité l'évaluera et y réfléchira, selon ses exigences. Nous invitons les Fraternités qui voudraient partager avec d'autres Fraternités leur matériel de formation sur la famille, à l'envoyer à la Commission Famille à travers le Secrétariat CIOFS.

Je demande en particulier aux conseillers OFS et JeFra de transmettre à tous les niveaux de Fraternités ce matériel que nous préparons avec soin pour vous ; nous avons en effet découvert au cours de certaines visites que les Fraternités ne connaissaient pas notre proposition de thèmes annuels.

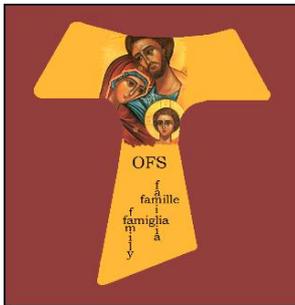
Célébrer la journée de la Famille OFS-JeFra chaque année le 28 avril (ou à une date proche) est aussi une proposition de la Présidence pour animer la vie de nos Fraternités : elle coïncide avec la fête liturgique des Bienheureux Lucchesio et Buonadonna, premier couple franciscain séculier, première famille de franciscains séculiers.

Pour le moment a été publié sur le site web CIOFS www.ciofs.org, chaque deux mois, du matériel de réflexion basé sur le Document des Conclusions du Synode des évêques sur la Famille et sur l'Exhortation apostolique Amoris Laetitia. De plus, des fiches de formation sur différents sujets touchant à la famille sont publiées tous les quatre mois.

Que le Seigneur nous bénisse et nous accompagne dans nos initiatives en faveur de la famille,
que Son amour nous remplisse de grâce pour continuer à protéger cette valeur si sacrée.



Silvia Diana
Conseillère de Présidence
Commission Famille



THEME ANNUEL 2018

“La famille dans les diverses Encycliques et dans le Catéchisme de l’Eglise Catholique”

COMMISSION FAMILLE :
Silvia Diana, Jenny Harrington,
Fr. Francis Dor OFM Cap.



Traduction : Noemi Paola Riccardi OFS
Michèle Altmeyer OFS

Les Constitutions Générales Art. 24.3 – 44.3 disent :

24.3 “Que les frères et sœurs collaborent aux efforts faits dans l’Église et la société pour affirmer la valeur de la fidélité et le respect de la vie, et pour apporter une réponse aux problèmes sociaux de la famille”.

**44.3 “La formation permanente, notamment à travers des cours, des rencontres, des échanges d’expériences, a pour but d’aider tous les frères et sœurs :
... à réfléchir, éclairés par la foi et aidés par les documents du Magistère, sur les événements de l’Église et de la société, et à prendre des positions cohérentes en conséquence ...”**

PROPOSITION DE TRAVAIL :

Nous avons pensé à une dynamique de travail : voir, juger, agir.

VOIR :

La famille est dans une situation dramatique de changement. Nous avons vu les énormes mutations sociales, politiques, techniques et religieuses que notre société a traversées. En même temps nous avons pu observer comment nos familles ont été contraintes d’accepter des défis auxquels nos parents n’auraient jamais pensé. C’est comme si dans notre monde la famille et son projet étaient devenus un rêve impossible.

Au cours de l’histoire, l’Eglise a accompagné la famille à travers des documents qui nous aident à discerner la manière d’en prendre soin, de la protéger et de l’accompagner ; nous proposons quelques articles de ce matériel pour la réflexion en Fraternité, et pour continuer à partager notre vie comme famille ; vu que nous avons déjà médité la dernière Exhortation *Amoris Laetitia*, nous nous concentrerons sur les documents antérieurs.

JUGER:

Lisons attentivement les documents :

CONCILE VATICAN II :

LUMEN GENTIUM, 1964; N. 35

35... Dans cet ordre de fonctions apparaît la haute valeur de cet état de vie que sanctifie un sacrement spécial, à savoir la vie du mariage et de la famille. Le terrain d’exercice et l’école par excellence de l’apostolat des laïcs se trouvent là, dans la famille où la religion chrétienne pénètre toute l’organisation de la vie et la transforme chaque jour davantage. Là, les époux trouvent leur vocation propre : être l’un pour l’autre et pour leurs enfants témoins de la foi et

de l'amour du Christ. La famille chrétienne proclame hautement à la fois les vertus du Royaume de Dieu et l'espoir de la vie bienheureuse. Ainsi, par son exemple et par son témoignage, elle est la condamnation du monde pécheur et la lumière pour ceux qui cherchent la vérité. ...

GAUDIUM ET SPES, 1965; N. 47

47. Le mariage et la famille dans le monde d'aujourd'hui

1. La santé de la personne et de la société tant humaine que chrétienne est étroitement liée à la prospérité de la communauté conjugale et familiale. Aussi les chrétiens, en union avec tous ceux qui font grand cas de cette communauté, se réjouissent-ils sincèrement des soutiens divers qui font grandir aujourd'hui parmi les hommes l'estime de cette communauté d'amour et le respect de la vie, et qui aident les époux et les parents dans leur éminente mission. Ils en attendent en outre de meilleurs résultats et s'appliquent à les étendre.

2. La dignité de cette institution ne brille pourtant pas partout du même éclat puisqu'elle est ternie par la polygamie, l'épidémie du divorce, l'amour soi-disant libre, ou d'autres déformations. De plus, l'amour conjugal est trop souvent profané par l'égoïsme, l'hédonisme et par des pratiques illicites entravant la génération. Les conditions économiques, socio-psychologiques et civiles d'aujourd'hui introduisent aussi dans la famille de graves perturbations. Enfin, en certaines régions de l'univers, ce n'est pas sans inquiétude qu'on observe les problèmes posés par l'accroissement démographique. Tout cela angoisse les consciences. Et pourtant, un fait montre bien la vigueur et la solidité de l'institution matrimoniale et familiale : les transformations profondes de la société contemporaine, malgré les difficultés qu'elles provoquent, font très souvent apparaître, et de diverses façons, la nature véritable de cette institution.

3. C'est pourquoi le Concile, en mettant en meilleure lumière certains points de la doctrine de l'Église, se propose d'éclairer et d'encourager les chrétiens, ainsi que tous ceux qui s'efforcent de sauvegarder et de promouvoir la dignité originelle et la valeur privilégiée et sacrée de l'état de mariage.

APOSTOLICAM ACTUOSITATEM, 1966; N. 11

11. Le Créateur a fait de la communauté conjugale l'origine et le fondement de la société humaine. Par sa grâce, il en a fait aussi un mystère d'une grande portée dans le Christ et dans l'Église (cf. Ep 5, 32). Aussi l'apostolat des époux et des familles a-t-il une singulière importance pour l'Église comme pour la société civile.

Les époux chrétiens sont l'un pour l'autre, pour leurs enfants et les autres membres de leur famille, les coopérateurs de la grâce et les témoins de la foi. Ils sont les premiers à transmettre la foi à leurs enfants et à en être auprès d'eux les éducateurs. Ils les forment par la parole et l'exemple à une vie chrétienne et apostolique ; ils les aident avec sagesse dans le choix de leur vocation et favorisent de leur mieux une vocation sacrée s'ils la découvrent en eux.

Ce fut toujours le devoir des époux, mais c'est aujourd'hui l'aspect le plus important de leur apostolat, de manifester et de prouver par toute leur vie l'indissolubilité et la sainteté du lien matrimonial ; d'affirmer avec vigueur le droit et le devoir assignés aux parents et aux tuteurs d'élever chrétiennement leurs enfants ; de défendre la dignité et l'autonomie de la famille. Ils doivent donc collaborer, eux et tous les fidèles, avec les hommes de bonne volonté, pour que ces droits soient parfaitement sauvegardés dans la législation civile ; pour qu'il soit tenu compte, dans le gouvernement du pays, des exigences des familles concernant l'habitation, l'éducation des enfants, les conditions de travail, la sécurité sociale et les impôts et que dans les migrations la vie commune de la famille soit parfaitement respectée.

Cette mission d'être la cellule première et vitale de la société, la famille elle-même l'a reçue de Dieu. Elle la remplira si par la piété de ses membres et la prière faite à Dieu en commun

elle se présente comme un sanctuaire de l'Église à la maison ; si toute la famille s'insère dans le culte liturgique de l'Église ; si enfin elle pratique une hospitalité active et devient promotrice de la justice et de bons services à l'égard de tous les frères qui sont dans le besoin. Parmi les diverses œuvres d'apostolat familial, citons en particulier : adopter des enfants abandonnés, accueillir aimablement les étrangers, aider à la bonne marche des écoles, conseiller et aider les adolescents, aider les fiancés à se mieux préparer au mariage, donner son concours au catéchisme, soutenir époux et familles dans leurs difficultés matérielles ou morales, procurer aux vieillards non seulement l'indispensable mais les justes fruits du progrès économique. Toujours et partout mais spécialement dans les régions où commencent à se répandre les premières semences de l'Évangile, dans celles où l'Église en est à ses débuts, dans celles aussi où elle se heurte à de graves obstacles, les familles rendent au Christ un très précieux témoignage face au monde en s'attachant par toute leur vie à l'Église et en présentant l'exemple d'un foyer chrétien.

Afin d'atteindre plus facilement les buts de leur apostolat il peut être opportun pour les familles de se constituer en associations.

GRAVISSIMUM EDUCATIONIS, 1965; N. 3

Les responsables de l'éducation

Les parents, parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, ont la très grave obligation de les élever et, à ce titre, doivent être reconnus comme leurs premiers et principaux éducateurs. Le rôle éducatif des parents est d'une telle importance que, en cas de défaillance de leur part, il peut difficilement être suppléé. C'est aux parents, en effet, de créer une atmosphère familiale, animée par l'amour et le respect envers Dieu et les hommes, telle qu'elle favorise l'éducation totale, personnelle et sociale, de leurs enfants. La famille est donc la première école des vertus sociales nécessaires à toute société. Mais c'est surtout dans la famille chrétienne, riche des grâces et des exigences du sacrement de mariage, que dès leur plus jeune âge les enfants doivent, conformément à la foi reçue au baptême, apprendre à découvrir Dieu et à l'honorer ainsi qu'à aimer le prochain ; c'est là qu'ils font la première expérience de l'Église et de l'authentique vie humaine en société ; c'est par la famille qu'ils sont peu à peu introduits dans la communauté des hommes et dans le Peuple de Dieu. Que les parents mesurent donc bien l'importance d'une famille vraiment chrétienne dans la vie et le progrès du Peuple de Dieu lui-même.

La tâche de dispenser l'éducation qui revient en premier lieu à la famille requiert l'aide de toute la société. Outre les droits des parents et de ceux des éducateurs à qui ils confient une partie de leur tâche, des responsabilités et des droits précis reviennent à la société civile en tant qu'il lui appartient d'organiser ce qui est nécessaire au bien commun temporel. Elle a, entre autres tâches, à promouvoir l'éducation de la jeunesse de multiples manières. Elle garantit les devoirs et les droits des parents et des autres personnes qui jouent un rôle dans l'éducation ; elle leur fournit son aide dans ce but. Selon le principe de subsidiarité, en cas de défaillance des parents ou à défaut d'initiatives d'autres groupements, c'est à la société civile, compte tenu cependant des désirs des parents, d'assurer l'éducation. En outre, dans la mesure où le bien commun le demande, elle fonde ses écoles et institutions éducatives propres.

Les tâches éducatives concernent enfin, à un titre tout particulier, l'Église : non seulement parce que, déjà, en tant que société également humaine, il faut lui reconnaître une compétence dans le domaine de l'éducation, mais surtout parce qu'elle a pour fonction d'annoncer aux hommes la voie du salut, de communiquer aux croyants la vie du Christ et de les aider par une attention constante à atteindre le plein épanouissement de cette vie du Christ. À ses enfants, l'Église est donc tenue, comme Mère, d'assurer l'éducation qui inspirera toute leur vie de l'esprit du Christ ; en même temps, elle s'offre à travailler avec tous les hommes pour promouvoir la personne humaine dans sa perfection, ainsi que pour assurer le bien de la société terrestre et la construction d'un monde toujours plus humain.

EVANGELIUM VITAE 1995 N 100

100. Dans ce grand effort pour une nouvelle culture de la vie, nous sommes soutenus et animés par l'assurance de savoir que l'Évangile de la vie, comme le Royaume de Dieu, grandit et donne des fruits en abondance (cf. Mc 4, 26-29). Certes, la disproportion est énorme entre les moyens considérables et puissants dont sont dotées les forces qui travaillent pour la « culture de la mort » et les moyens dont disposent les promoteurs d'une « culture de la vie et de l'amour ». Mais nous savons pouvoir compter sur l'aide de Dieu, à qui rien n'est impossible (cf. Mt 19, 26)

Ayant cette certitude au cœur et animé par une sollicitude inquiète pour le sort de chaque homme et de chaque femme, je répète aujourd'hui à tous ce que j'ai dit aux familles engagées dans leurs tâches rendues difficiles par les embûches qui les menacent: (135) une grande prière pour la vie, qui parcourt le monde entier, est une urgence. Que, par des initiatives extraordinaires et dans la prière habituelle, une supplication ardente s'élève vers Dieu, Créateur qui aime la vie, de toutes les communautés chrétiennes, de tous les groupes ou mouvements, de toutes les familles, du cœur de tous les croyants! Par son exemple, Jésus nous a lui-même montré que la prière et le jeûne sont les armes principales et les plus efficaces contre les forces du mal (cf. Mt 4, 1-11) et il a appris à ses disciples que certains démons ne peuvent être chassés que de cette manière (cf. Mc 9, 29). Retrouvons donc l'humilité et le courage de prier et de jeûner, pour obtenir que la force qui vient du Très-Haut fasse tomber les murs de tromperies et de mensonges qui cachent aux yeux de tant de nos frères et sœurs la nature perverse de comportements et de lois hostiles à la vie, et qu'elle ouvre leurs cœurs à des résolutions et à des intentions inspirées par la civilisation de la vie et de l'amour.

EXHORTATION APOSTOLIQUE FAMILIARIS CONSORTIO JEAN-PAUL II (1981)

L'homme, image du Dieu Amour

11. Dieu a créé l'homme à son image et à sa ressemblance : en l'appelant à l'existence par amour, il l'a appelé en même temps à l'amour.

Dieu est amour et il vit en lui-même un mystère de communion personnelle d'amour. En créant l'humanité de l'homme et de la femme à son image et en la conservant continuellement dans l'être, Dieu inscrit en elle la vocation, et donc la capacité et la responsabilité correspondantes, à l'amour et à la communion. L'amour est donc la vocation fondamentale et innée de tout être humain.

Puisque l'homme est un esprit incarné, c'est-à-dire une âme qui s'exprime dans un corps et un corps animé par un esprit immortel, il est appelé à l'amour dans sa totalité unifiée. L'amour embrasse aussi le corps humain et le corps est rendu participant de l'amour spirituel.

La Révélation chrétienne connaît deux façons spécifiques de réaliser la vocation à l'amour de la personne humaine, dans son intégrité: le mariage et la virginité. L'une comme l'autre, dans leur forme propre, sont une concrétisation de la vérité la plus profonde de l'homme, de son « être à l'image de Dieu ».

En conséquence, la sexualité, par laquelle l'homme et la femme se donnent l'un à l'autre par les actes propres et exclusifs des époux, n'est pas quelque chose de purement biologique, mais concerne la personne humaine dans ce qu'elle a de plus intime. Elle ne se réalise de façon véritablement humaine que si elle est partie intégrante de l'amour dans lequel l'homme et la femme s'engagent entièrement l'un vis-à-vis de l'autre jusqu'à la mort. La donation physique totale serait un mensonge si elle n'était pas le signe et le fruit d'une donation personnelle totale, dans laquelle toute la personne, jusqu'en sa dimension temporelle, est présente. Si on se réserve quoi que ce soit, ou la possibilité d'en décider autrement pour l'avenir, cela cesse déjà d'être un don total.

Cette totalité, requise par l'amour conjugal, correspond également aux exigences d'une fécondité responsable: celle-ci, étant destinée à engendrer un être humain, dépasse par sa nature même l'ordre purement biologique et embrasse un ensemble de valeurs personnelles dont la croissance harmonieuse exige que chacun des deux parents apporte sa contribution de façon permanente et d'un commun accord.

Le « lieu » unique, qui rend possible cette donation selon toute sa vérité, est le mariage, c'est-à-dire le pacte d'amour conjugal ou le choix conscient et libre par lequel l'homme et la femme accueillent l'intime communauté de vie et d'amour voulue par Dieu lui-même, et qui ne manifeste sa vraie signification qu'à cette lumière. L'institution du mariage n'est pas une ingérence indue de la société ou de l'autorité, ni l'imposition extrinsèque d'une forme; elle est une exigence intérieure du pacte d'amour conjugal qui s'affirme publiquement comme unique et exclusif pour que soit vécue ainsi la pleine fidélité au dessein du Dieu créateur. Cette fidélité, loin d'amoindrir la liberté de la personne, la met à l'abri de tout subjectivisme et de tout relativisme, et la fait participer à la Sagesse créatrice.

Les enfants, don très précieux du mariage

14. Selon le dessein de Dieu, le mariage est le fondement de cette communauté plus large qu'est la famille, puisque l'institution même du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation des enfants dans lesquels ils trouvent leur couronnement.

Dans sa réalité la plus profonde, l'amour est essentiellement don, et l'amour conjugal, en amenant les époux à la « connaissance » réciproque qui fait qu'ils sont « une seule chair », ne s'achève pas dans le couple; il les rend en effet capables de la donation la plus grande qui soit, par laquelle ils deviennent coopérateurs avec Dieu pour donner la vie à une autre personne humaine. Ainsi les époux, tandis qu'ils se donnent l'un à l'autre, donnent au-delà d'eux-mêmes un être réel, l'enfant, reflet vivant de leur amour, signe permanent de l'unité conjugale et synthèse vivante et indissociable de leur être de père et de mère.

En devenant parents, les époux reçoivent de Dieu le don d'une nouvelle responsabilité. Leur amour parental est appelé à devenir pour leurs enfants le signe visible de l'amour même de Dieu, « d'où vient toute paternité au ciel et sur la terre ».

Il ne faut cependant pas oublier que même dans les cas où la procréation est impossible, la vie conjugale garde toute sa valeur. La stérilité physique peut en effet être pour le couple l'occasion de rendre d'autres services importants à la vie de la personne humaine, tels que l'adoption, les oeuvres variées d'éducation, l'aide à d'autres familles, aux enfants pauvres ou handicapés.

La famille, communion de personnes

15. Au sein du mariage et de la famille se tisse un ensemble de relations interpersonnelles - rapports entre conjoints, paternité-maternité, filiation, fraternité - à travers lesquelles chaque personne est introduite dans la « famille humaine » et dans la « famille de Dieu » qu'est l'Eglise.

Le mariage et la famille chrétienne construisent l'Eglise. Dans la famille en effet, la personne humaine n'est pas seulement engendrée et introduite progressivement, à travers l'éducation, dans la communauté humaine, mais grâce à la régénération du baptême et à l'éducation de la foi, elle est introduite également dans la famille de Dieu qu'est l'Eglise.

La famille humaine, désagrégée par le péché, est reconstituée dans son unité par la puissance rédemptrice de la mort et de la résurrection du Christ. Le mariage chrétien, qui participe à l'efficacité salvifique de cet événement, constitue le lieu naturel où s'accomplit l'insertion de la personne humaine dans la grande famille de l'Eglise.

La mission, donnée au commencement à l'homme et à la femme, de croître et de se multiplier atteint ainsi toute sa vérité et sa pleine réalisation.

Et l'Eglise trouve dans la famille, née du sacrement, son berceau et le lieu où elle peut accomplir sa propre insertion dans les générations humaines, et celles-ci, réciproquement, dans l'Eglise.

EXHORTATION APOSTOLIQUE EVANGELII GAUDIUM DU PAPE FRANÇOIS

66. *La famille traverse une crise culturelle profonde, comme toutes les communautés et les liens sociaux. Dans le cas de la famille, la fragilité des liens devient particulièrement grave parce qu'il s'agit de la cellule fondamentale de la société, du lieu où l'on apprend à vivre ensemble dans la différence et à appartenir aux autres et où les parents transmettent la foi aux enfants. Le mariage tend à être vu comme une simple forme de gratification affective qui peut se constituer de n'importe quelle façon et se modifier selon la sensibilité de chacun. Mais la contribution indispensable du mariage à la société dépasse le niveau de l'émotivité et des nécessités contingentes du couple. Comme l'enseignent les évêques français, elle ne naît pas « du sentiment amoureux, par définition éphémère, mais de la profondeur de l'engagement pris par les époux qui acceptent d'entrer dans une union de vie totale ».*

67. *L'individualisme post-moderne et mondialisé favorise un style de vie qui affaiblit le développement et la stabilité des liens entre les personnes, et qui dénature les liens familiaux. L'action pastorale doit montrer encore mieux que la relation avec notre Père exige et encourage une communion qui guérit, promeut et renforce les liens interpersonnels. Tandis que dans le monde, spécialement dans certains pays, réapparaissent diverses formes de guerre et de conflits, nous, les chrétiens, nous insistons sur la proposition de reconnaître l'autre, de soigner les blessures, de construire des ponts, de resserrer les relations et de nous aider « à porter les fardeaux les uns des autres » (Ga 6,2). D'autre part, aujourd'hui, naissent de nombreuses formes d'associations pour défendre des droits et pour atteindre de nobles objectifs. De cette façon, se manifeste une soif de participation de nombreux citoyens qui veulent être artisans du progrès social et culturel.*

Voici les articles du Catéchisme de l'Eglise sur lesquels vous pouvez choisir de réfléchir :

- CATECHISME DE L'EGLISE CATHOLIQUE 1992 ; nn. 1601-1666, 1691-1698, 2331-2359, 2360-2400, 2514-2533
- http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_INDEX.HTM

AGIR:

QUESTIONS POUR UN PARTAGE EN FRATERNITÉ

1. **Connaissez-vous la richesse de ces documents de notre Eglise sur la famille ?**
2. **Quelles sont les valeurs familiales que nous avons découvertes en eux ?**
3. **Quels sont les sujets sur la famille inclus dans nos plans de formation ?**
4. **Quelle pourrait être notre contribution comme fraternité pour aider à affronter les nouveaux défis de la famille d'aujourd'hui ?**

Matériel de consultation :

Encycliques :

- LETTRE ENCYCLIQUE HUMANAE VITAE PAUL VI (1968)
- LETTRE ENCYCLIQUE EVANGELIUM VITAE JEAN PAUL II (1995)

Exhortations Apostoliques :

- EXHORTATION APOSTOLIQUE FAMILIARIS CONSORTIO JEAN-PAUL II (1981)
- EVANGELII GAUDIUM PAPE FRANÇOIS (2013)
- AMORIS LAETITIA EXHORTATION APOSTOLIQUE SUR L'AMOUR DANS LA FAMILLE AMORIS LAETITIA.PAPE FRANÇOIS (2016)